

# UNITÉ D'HOSPITALISATION DE PÉDOPSYCHIATRIE EN PÉDIATRIE (UHPP)

---

INFORMATIONS UTILES



L'équipe de l'UHPP vous accueille dans une unité spécialisée du service de pédiatrie de l'hôpital d'Yverdon-les-Bains. Cette unité est issue d'une collaboration entre les Établissements hospitaliers du Nord vaudois (eHnv) et le Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV). Elle est rattachée au Service de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent (SUPEA).

La capacité d'accueil de l'unité est de cinq lits, répartis dans trois chambres. L'unité fonctionne toute l'année à l'exception d'une fermeture de trois semaines durant l'été. L'équipe collabore étroitement avec les consultations ambulatoires et le service de liaison du SUPEA. Chaque membre de l'équipe est tenu au secret professionnel et de fonction.

**L'équipe** se compose :

- D'un-e médecin-pédopsychiatre responsable de l'unité
- D'un-e psychologue associé-e
- D'un-e médecin ou psychologue assistant.e
- D'une équipe infirmière
- D'éducateur-es
- De veilleuses
- D'un-e ergothérapeute
- D'étudiant-es en métiers de la santé et de l'éducation

Elle fonctionne en synergie avec les services des eHnv et collabore de manière rapprochée avec :

- Les cadre de proximité
- Les infirmier-ère-s en pédiatrie
- Les médecins pédiatres
- Les infirmier-ère-s en pédiatrie
- Les physiothérapeutes
- L'animatrice d'Hospirécré

## PROJET D'HOSPITALISATION

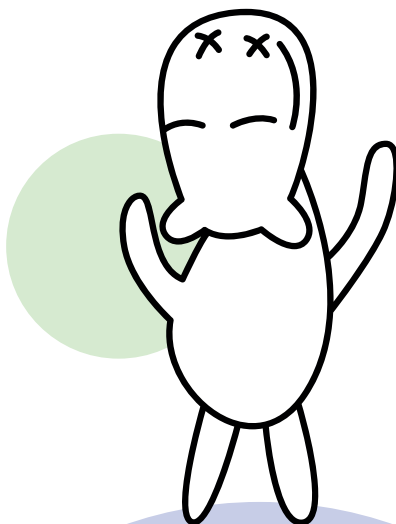
L'UHPP est une unité ouverte qui accueille des enfants et adolescent.es jusqu'à 15 ans souffrant de troubles psychiatriques ou traversant une crise personnelle, familiale, sociale.

L'unité n'admet pas de patient.es en urgence. La demande d'hospitalisation est faite par le.a pédopsychiatre et/ ou le.a psychothérapeute référent.e en ambulatoire, qui prend contact avec la cellule d'orientation du SUPEA pour valider l'indication et le cas échéant programmer une admission.

Le.a demandeur.e est associé.e étroitement au projet d'hospitalisation et il.elle poursuit son mandat thérapeutique à l'issue du séjour hospitalier.

L'hospitalisation se fait sur une base volontaire en accord avec les représentant.es légaux.ales de l'enfant ou de l'adolescent.e, ou à la suite d'un placement à des fins d'assistance (PLAFA) médical ou civil. La durée du séjour est généralement de 1 à 3 semaines et se discute au cas par cas avec le.a jeune et ses parents ou responsables légaux.ales.

La prise en charge hospitalière est envisagée lorsque le suivi ambulatoire n'est plus suffisant et le trouble entrave le développement de l'enfant ou de l'adolescente, son intégration familiale, sociale et scolaire. Elle vise à comprendre le sens des difficultés rencontrées et à favoriser une reprise évolutive. Elle aboutit à une proposition de projet thérapeutique post-hospitalisation.



# L'ADMISSION

Généralement, l'admission à l'UHPP se déroule en trois phases :

**1. La demande par le-a thérapeute** d'hospitalisation à la cellule d'orientation hospitalière du SUPEA (CHUV).

**2. L'entretien d'admission avec les médecins ou psychologues** référent.es du projet de soins hospitalier et un.e infirmier.e ou éducateur.e. Cet entretien correspond au début de l'hospitalisation. Les admissions sont programmées les jours ouvrables entre 9h et 16h.

**3. Dans certaines situations, un entretien de pré-admission peut être proposé.**

Il s'agit d'une première rencontre entre l'enfant ou l'adolescent.e, ses représentant.es légaux.ales avec un.e référent médical ou psychologue de l'unité et un.e membre de l'équipe soignante, pour préciser les indications et les modalités de l'hospitalisation.

## LES SOINS

Le projet thérapeutique individuel est défini lors de l'entretien d'admission.

Lors de l'hospitalisation, l'enfant ou adolescent.e accepte le programme hebdomadaire ainsi que les règles de vie de l'unité, qui peuvent faire l'objet de modifications et d'adaptations en rapport avec des situations personnelles, ou des des caractéristiques du groupe de patient.es.

Des temps individuels et des temps en groupe s'alternent dans le programme.

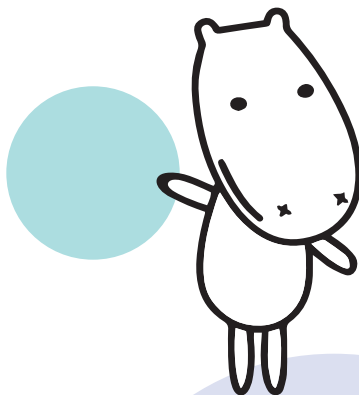
### SOINS INDIVIDUELS

#### Entretiens individuels

Les entretiens individuels avec les référent.es (pédopsychiatres ou psychologues et soignant.es) ont lieu plusieurs fois par semaine.

#### Entretiens de famille

Les entretiens de famille réunissent habituellement le.a patient.e et ses parents, ainsi que les référent.es. Ils sont essentiels aux soins hospitaliers et ont lieu au moins une fois par semaine.



#### Entretiens de réseau

Il s'agit de rencontres avec les professionnel.les des domaines de la santé, de l'éducation, de la protection de la jeunesse, de la justice, qui suivent la situation du.de la jeune. Ces entretiens sont organisés et conduits par le.a référent.e pédopsychiatre ou psychologue. Ils sont programmés en fonction du projet thérapeutique individuel.

### **Consultation pédiatrique**

A son arrivée, chaque patient.e est examiné.e par un.e pédiatre.

### **Consultations diététiques**

Sur indication des référent.es médico-psychologiques, les patient.es peuvent bénéficier de consultation diététique.

### **Consultation de physiothérapie**

Sur indication du.de la référent pédopsychiatre ou psychologue, le.a patient.e peut bénéficier de séances individuelles de physiothérapie pendant la durée de son hospitalisation.

### **Séance d'ergothérapie**

Chaque jeune est rencontré.e individuellement par l'ergothérapeute en début de séjour. Un bilan plus approfondi peut être réalisé. S'il il y a une indication pour un bilan ou un suivi ergothérapeutique après l'hospitalisation, un lien avec un.e ergothérapeute en ambulatoire est effectué.

### **Traitement médicamenteux**

Sur indication médicale, certain.es enfants ou adolescent.es peuvent bénéficier d'une médication spécifique, qui est proposée et discutée avec le.a patient.e et ses responsables légaux.ales.

Tout traitement médicamenteux en cours doit être signalé à l'admission.

### **Programme de reprise scolaire**

Un programme de retour progressif à l'école peut être proposé. Les modalités du projet scolaire et son articulation avec le projet de soins hospitaliers sont alors discutées avec la direction de l'établissement scolaire.

## ACTIVITÉS ET SOINS EN GROUPE

### Forum

Il s'agit d'une réunion hebdomadaire qui réunit les patient.es et l'équipe soignante de l'UHPP pour discuter de la vie dans l'unité, animée par le.a médecin responsable de l'UHPP.

### Sport

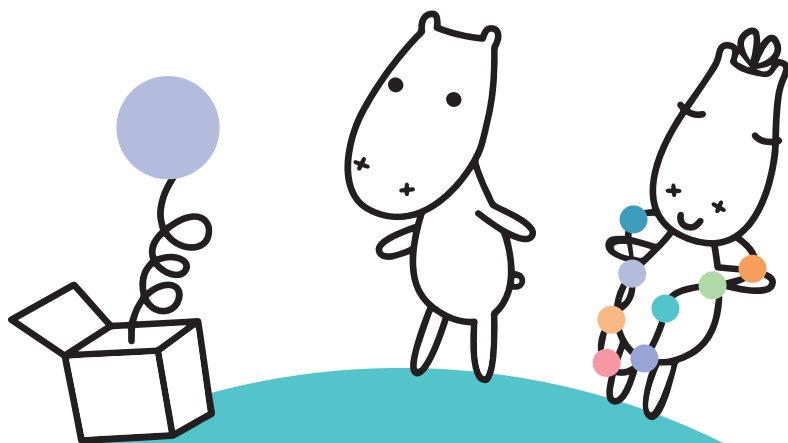
La séance de sport est encadrée par un.e physiothérapeute, dans une salle adaptée et a lieu une fois par semaine, durant une heure.

### Relaxation

Les séances de relaxation sont animées par un.e physiothérapeute, deux fois par semaine. Elles ont l'objectif d'offrir des temps de détente et de transmettre des stratégies de relaxation, à réutiliser de façon autonome.

### Atelier «Création d'une histoire»

Cet atelier est encadré par l'éducatrice de l'unité et un.e soignant.e, et a lieu une fois par semaine. Il est conçu en deux temps: un premier de partage à travers un jeu de cartes illustrées et un second de création d'une histoire en groupe. Dans cet atelier d'expression, le.a jeune est amené.e à réfléchir, créer, imaginer et conter, en coopération avec ses pair.es.



### **Ateliers thérapeutiques de médiation**

Cette activité est proposée par l'ergothérapeute, l'éducatrice et un.e soignant.e. Elle se tient une fois par semaine et peut prendre différentes formes. Le médium est choisi par les soignant.es en fonction des besoins du groupe des patient.es et revêt différents objectifs spécifiques.

### **Autour de la nature**

Cet atelier, animé par deux soignant.es, a lieu une fois par semaine, et utilise le contact avec la nature et le jardinage comme médiums thérapeutiques.

### **Sortie sportive ou culturelle « On se bouge »**

Une fois par semaine, l'ergothérapeute et les soignant.es accompagnent les patient.es lors d'une sortie de l'hôpital, avec l'objectif d'investir des activités physiques ou culturelles à l'extérieur de l'hôpital.

### **Psychodrame**

Il s'agit d'une psychothérapie de groupe où le.a patient.e est invité.e à raconter puis à jouer une scène de son choix. Le psychodrame a lieu une fois par semaine et est mené par un.e psychologue ou un.e pédopsychiatre

### **Bibliothèque**

Une sortie hebdomadaire à la bibliothèque publique d'Yverdon-les-Bains est encadrée par deux soignant.es. Les patient.es se rendent à pieds en ville et empruntent les livres de leurs choix, adapté.es à leur âge.

### **Atelier cuisine**

Cet atelier est animé par l'ergothérapeute et un.e soignant.e. Il a lieu une fois par semaine et se tient en deux temps. Le matin, les patient.es discutent et organisent ensemble ce qu'ils.elles souhaitent cuisiner, puis vont faire les courses. L'après-midi, ils.elles préparent des recettes qui sont partagées lors d'une dégustation. Cet atelier a pour but de soutenir l'estime de soi à travers des activités structurées, qui demandent une certaine organisation et collaboration.



# LES HORAIRES

## Semaine

- Réveil à 7h45
- Petit déjeuner, de 8h15 à 8h45
- Dîner, de 12h à 13h
- Goûter, de 16h à 16h30
- Souper, de 19h à 19h30
- Coucher, entre 20h et 21h30, selon l'âge

## Week-end

- Réveil à 9h
- Petit déjeuner, de 9h15 à 10h
- Dîner, de 12h30 à 13h
- Goûter, de 16h à 16h30
- Souper, de 19h à 19h30
- Coucher, entre 20h et 22h30, selon l'âge

La semaine, les entretiens et activités thérapeutiques en groupe sont programmés de 9h à 12h ainsi que de 14h à 16h.

Des plages de temps libre sont prévues, lors desquelles, sauf contre-indication médicale, les jeunes ont accès pendant un temps limité à leurs appareils électroniques, dont le téléphone portable, de façon individuelle.



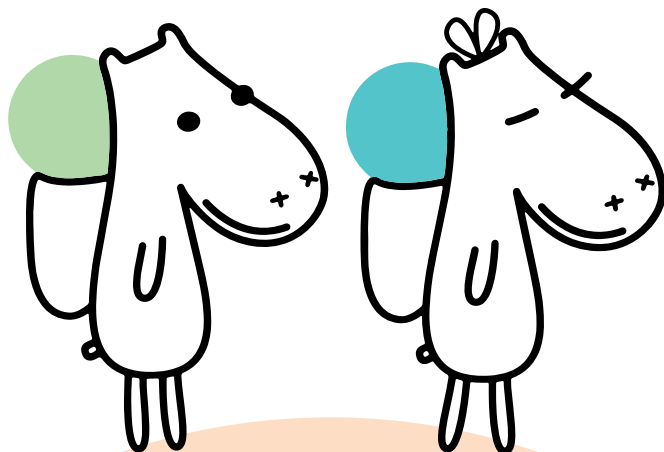
## AFFAIRES PERSONNELLES

Chaque enfant et adolescent.e est responsable de ses affaires personnelles.

Il est recommandé d'amener des vêtements en suffisance pour une semaine au moins, en tenant compte des possibles changements météorologiques. Les vêtements de sortie et de sport sont indispensables.

L'enfant ou l'adolescent.e peut emmener des livres, des BD, du matériel pour le dessin, par exemple.

La lessive est assumée par les parents ou les représentant.es légaux.ales. Il est demandé d'apporter une trousse de toilette avec des produits pour l'hygiène personnelle.



## LES CONTACTS AVEC L'EXTÉRIEUR

L'UHPP est atteignable via le secrétariat les jours ouvrables de 8h à 12h, de 13h à 16h30 au 024 424 52 83.

Les visites peuvent avoir lieu tous les jours, s'il n'y a pas de contre-indication médicale. Elles ont lieu en semaine, de 16h30 à 18h30 et les samedis, dimanches et jours fériés, entre 14h00 et 18h00.

Selon le cadre de soin, des congés en journée ainsi que des sorties d'essai avec nuit à domicile sont planifiables en semaine et/ou le weekend.

En semaine, les enfants et les adolescent.es peuvent recevoir des appels téléphoniques de 16 h 30 à 18 h 30. Le week-end, ils sont joignables de 14 h à 17 h. Le numéro à composer est celui du service : 024 424 52 83.

**Les visiteur.es doivent sonner à la porte de l'UHPP et annoncer leur arrivée ainsi que leur départ à l'infirmier.e présent.e dans le service.**

## LES RÈGLES GÉNÉRALES

Les règles sont indispensables pour préserver le cadre de soins.

Les enfants et les adolescent.es participent au programme d'activité de l'unité dans sa globalité. L'équipe soignante évalue quelles activités sont adaptées au programme de soins de chacun.e.

Les repas sont pris ensemble à la salle de repas. Les patient.es et les visiteur.es peuvent apporter de la nourriture en quantité limitée. Elle est confiée à l'équipe soignante, qui se charge de la stocker et de la distribuer en temps opportun.

### **L'unité se situant en milieu hospitalier, les règles d'hygiène suivantes doivent être respectées :**

- Les jeunes se douchent quotidiennement et rangent leur chambre.
- Une tenue et une attitude décente sont demandées.
- Les relations sexuelles et intimes sont proscrites.
- L'accès à du matériel électronique est limité selon les horaires de fonctionnement de l'unité et en fonction du cadre de soin individuel.



# LA SÉCURITÉ

Les enfants et les adolescent.es peuvent circuler librement dans les parties communes de l'unité, mais il.elles ne quittent pas l'unité sans l'autorisation des soignant.es.

En cas de **fugue**, les responsables légaux.ales sont averti.es immédiatement

**L'argent de poche** est décidé par les parents et limité à une somme totale de **CHF 10.- par semaine**. Cet argent est à remettre à l'équipe soignante qui se charge de le conserver en sécurité et de le mettre à disposition de l'enfant ou de l'adolescent.e.

Pour des raisons de confidentialité, **les photos, films ainsi que les enregistrements audios sont interdits.**

La **violence** physique ou verbale est interdite.

L'introduction et la consommation de **drogues, d'alcool, de tabac, de cigarettes électroniques** sont interdites dans l'unité.

Lorsqu'un **objet** est considéré comme **dangereux**, il peut être retiré par l'équipe de soins

Les **traitements médicamenteux** sont prescrits exclusivement par les médecins de l'unité et aucune prise de médication hors de leur autorisation n'est acceptée. Si vous avez une prescription médicamenteuse d'un autre médecin (y compris pour de l'homéopathie), veuillez informer les médecins de l'unité, qui décideront si ce traitement peut être poursuivi ou non.

## FIN D'HOSPITALISATION

La décision de sortie est validée par le médecin responsable de l'UHPP, en concertation avec l'équipe médico-psychologique, le réseau, le.a patient.e et ses représentant.es légaux.ales.

L'entretien de fin d'hospitalisation réunit le.a patient.e, ses représentant.es légaux.ales et les référent.es de son projet de soins hospitaliers.

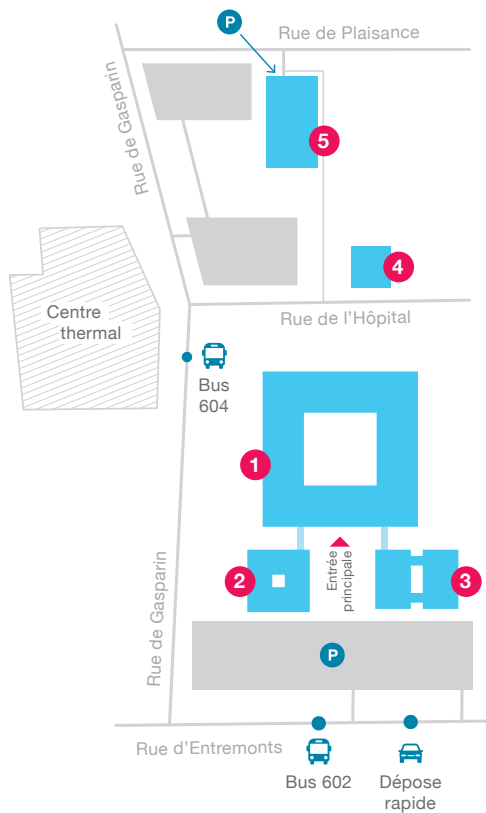
Cet entretien permet d'articuler la prise en charge hospitalière à un projet thérapeutique à l'extérieur de l'unité.

En effet, l'hospitalisation est un temps de soins intensifs à intégrer dans le parcours thérapeutique du patient ou de la patiente.



# PLAN D'ACCÈS

- 1 Hôpital d'Yverdon-les-Bains
- 2 Le Trèfle
- 3 Le Buis  
Unité d'hospitalisation  
de pédopsychiatrie en  
pédiatrie (UHPP) (2<sup>e</sup> étage)
- 4 Le Roseau
- 5 Le Lierre



Hôpital d'Yverdon-les-Bains  
Service de pédiatrie  
Unité d'hospitalisation de  
pédopsychiatrie en pédiatrie (UHPP)  
Entremonts 11  
1400 Yverdon-les-Bains

024 424 52 83  
uhpp@ehnv.ch  
[www.ehnv.ch](http://www.ehnv.ch)

